FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à la directive 2001/58/CE



POLYTANOL

Code du produit PR-1114743
Version: *0* . 0 / CH / 00.00.0000

Date d'impression *27.01.2012*

---

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial : **POLYTANOL**

Utilisation recommandée : Rodenticide

Société : Omya (Schweiz) AG AGRO
Baslerstrasse 42
4665 Oftringen
Téléphone : +41627892929
Téléfax : +41627892077
Numéro d'appel d'urgence : +41627892365

dehors des heures de travail : +41412262576

---

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : boulette

Composants dangereux	No.-CAS	No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration
phosphure de calcium	1305-99-3	215-142-0	F, T+, N	R28, R15/29, R50	15 %

Phrase(s) R Voir chapitre 16:

---

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables.
Toxique en cas d'ingestion.
Très toxique par inhalation.
Irritant pour les yeux et la peau.

---

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Contact avec la peau : Laver à fond à l'eau et au savon. Consulter un médecin.

Inhalation : Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés.
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
Appeler immédiatement un médecin.
Air frais, éventuellement respiration d'oxygène ou inhalation d'un aérosol à base de glucocorticoïdes (par ex. Ventolair®). vérifier la circulation, les poumons, le fonctionnement du foie et des poumons.
Consulter un médecin en cas de doute.

Ingestion	:	Appeler immédiatement un médecin.

Avis aux médecins

Symptômes	:	Les symptômes aigus lors d'inhalation du gaz sont les suivants: nausées, vomissements, diarrhée, torpeur, chute de la tension artérielle, crampes. Après une absorption pérorale, douleurs gastro-intestinales. Mêmes symptômes qu'après une inhalation d'hydrogène phosphoré.
Traitement	:	Contrôle du système circulatoire, traitement de choc si nécessaire. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas d'arrêt cardiaque ou de papillotements, massages cardiaques extrathoraciques. Traiter les crampes de manière symptomatique. Prise de corticoïde fortement dosé en cas de menace d'oedème pulmonaire. Si nécessaire, compenser l'électrolyte. Remarque: en cas d'intoxication à l'hydrogène phosphoré, des temps de latence plus longs doivent être pris en compte, une paralysie respiratoire peut survenir très rarement également au bout de 24 heures.
Service responsable Suisse	:	Centre toxicologique suisse 8032 Zurich, service de l'information de secours: Téléphone. 145 (044/2515151), fax 044/2528833

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Dioxyde de carbone (CO2) Sable sec
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	:	Eau Mousse
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133) Porter un vêtement complet de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	:	Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Assurer une ventilation adéquate.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Méthodes de nettoyage	:	Procéder au ramassage du produit sec et le déposer dans un récipient adéquat bien fermé. Éviter la formation de poussière. Ne pas fermer hermétiquement le récipient.
Conseils supplémentaires	:	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles, couper le moteur, ne pas fumer.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation



Précautions pour la manipulation sans danger	:	Conserver sous clé. Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Conserver le récipient bien fermé.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.
Précautions pour le stockage en commun	:	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Mesures générales de protection	:	Eviter d'inhaler des vapeurs, des aérosols et des brouillards de pulvérisation Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène	:	Après le travail, laver la figureet les mains avec de l'eau et du savon.
Protection des mains	:	- gants en PVC ou PE
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements de protection à manches longues

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

État physique	:	solide
Couleur	:	brun rouge
Odeur	:	odeur de carbure

Autres données

Point de fusion (décomposition)	:	env. 1600 ℃
Limite d'explosivité, inférieure	:	1,79 % (v)
Densité	:	2,5 g/cm3
Masse volumique apparente	:	1,35 g/cm3
Hydrosolubilité	:	soluble

		Se décompose au contact avec de l'eau.
pH	:	12,6

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Décomposition thermique	:	> 1600 °C
Conditions à éviter	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Réactions dangereuses	:	Réactions dangereuses: Décomposition dans l'eau (humidité de l'air), acides et solutés d'oxydation entraînant la formation de phosphin et de diphosphine s'enflammant spontanément à l'air.
Produits de décomposition dangereux	:	- hydrogène phosphoré

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50, rat: 72 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50, rat / 4 h: 0,09 mg/l
Irritation de la peau	:	irritant
Irritation des yeux	:	irritant

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Remarques	:	Lors de l'utilisation, en raison de l'humidité de l'air et du sol, de l'hydrogène phosphoré se forme; celui se transforme en peu de temps à cause de l'oxydation en acide phosphoreux et phosphoré ou en phosphates non toxiques.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit	:	Si des restes subsistent, ceux-ci doivent être enfouis dans le sol à environ 20-30 cm de profondeur. Ne pas conserver ou éliminer en aucun cas des restes dans des récipients fermés (par ex. poubelles) puisqu'un mélange gaz-air explosif se forme. Ne jamais éliminer les restes de POLYTANOL avec les ordures ménagères oudans les égouts.
Emballages	:	Les récipients vides peuvent être évacués en décharge après nettoyage si les règlements locaux sont respectés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Numéro ONU	:	1360
Indication de danger	:	PHOSPHURE DE CALCIUM
Classe	:	4.3
Groupe d'emballage	:	I
Numéro d'identification du danger	:	X462
Étiquettes ADR/RID	:	4.3; 6.1

RID

Numéro ONU	:	1360
Indication de danger	:	PHOSPHURE DE CALCIUM
Classe	:	4.3
Groupe d'emballage	:	I
Numéro d'identification du danger	:	X462
Étiquettes ADR/RID	:	4.3; 6.1

IMDG

Numéro ONU	:	1360
Indication de danger	:	PHOSPHURE DE CALCIUM
Classe	:	4.3
Groupe d'emballage	:	I
Étiquettes ADR/RID	:	4.3; 6.1

IATA_C

Numéro ONU	:	1360
Indication de danger	:	PHOSPHURE DE CALCIUM
Classe	:	4.3
Groupe d'emballage	:	I
Étiquettes ADR/RID	:	4.3; 6.1

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE	:	Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.	
Date de révision	:	Verf. BLW 070427	
Symbole(s)	:	F	Facilement inflammable
		T+	Très toxique
Phrase(s) R	:	R15/29	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables.
		R25	Toxique en cas d'ingestion.
		R26	Très toxique par inhalation.
		R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
Phrase(s) S	:	S 1/2	Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
		S 7/8	Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
		S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
		S22	Ne pas respirer les poussières.

	S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
	S25	Éviter le contact avec les yeux.
	S28	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
	S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
	S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
	S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
	S63	En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.
	43.5	En cas d'incendie utiliser un produit extincteur a sec ou du sable. Ne jemais utiliser d'eau.

Conseils supplémentaires : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Changer les habits de protection quotidiennement.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

phosphure de calcium

R28	Très toxique en cas d'ingestion.
R15/29	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

(II) Indique la section remise à jour.